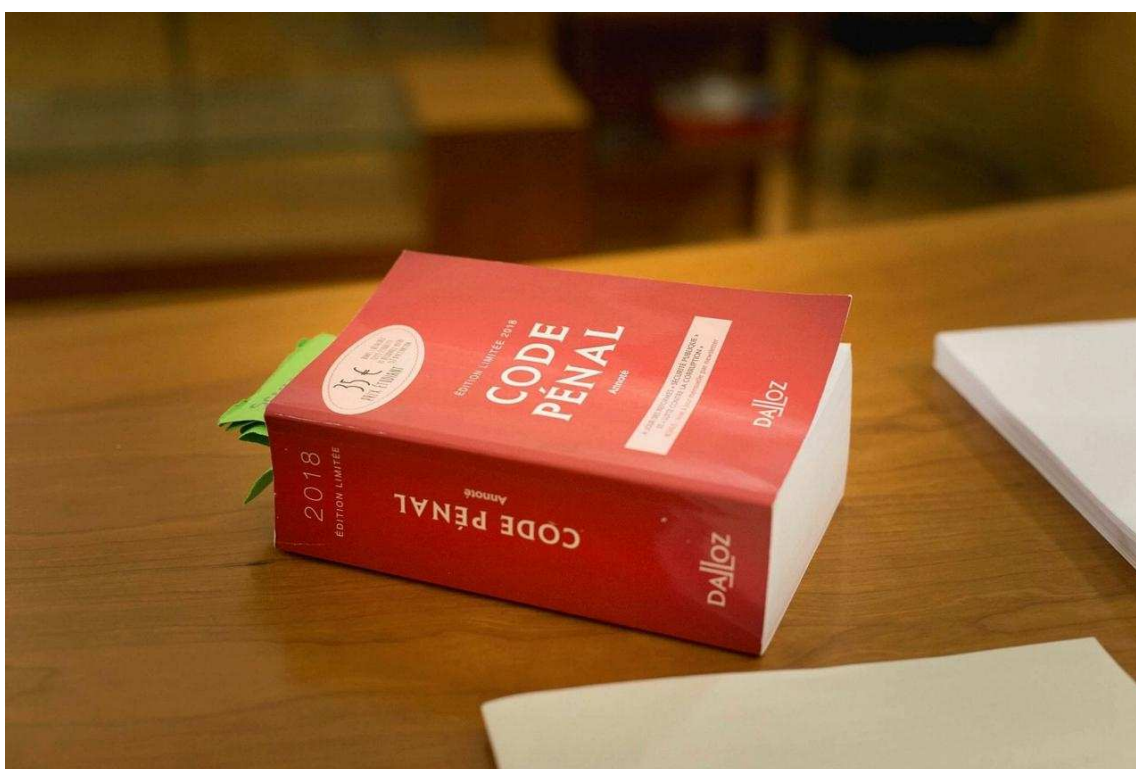


panorapresse.ouest-france.fr

Condamné pour agression sexuelle sur une collégienne, le prof nie toujours

3-4 minutes

« Un acharnement, une cabale » : condamné pour agression sexuelle sur une collégienne dans l'[Orne](#), le prof nie toujours



Le procès en appel s'est tenu mercredi 29 avril à [Caen](#). | OUEST FRANCE

Fin 2022, un professeur était accusé d'avoir commis des attouchements sur une de ses élèves, âgée de 11 ans à l'époque, lors d'un cours d'histoire-géographie. Il avait été reconnu coupable par le tribunal correctionnel d'[Argentan \(Orne\)](#) et condamné à six mois de prison avec sursis, le 18 novembre 2025. Ayant fait appel, il comparait mercredi 29 avril 2026 devant la cour d'appel de Caen ([Calvados](#)), qui a mis en délibéré sa décision au 29 juin.

Le 16 novembre 2022, une élève est interrogée au tableau dans son collège de l'ouest de l'[Orne](#). Alors qu'elle se trompe en donnant sa réponse, un incident se passe.

En effet, l'enfant retourne à sa place en se précipitant puis se met à pleurer, ce qui sera confirmé par plusieurs élèves présents dans la classe. Elle se dit victime d'un attouchement du professeur, au niveau de sa poitrine puis de ses hanches, lorsque ce dernier lui aurait désigné la réponse exacte en lui prenant le bras.

Le professeur, âgé aujourd'hui de 61 ans, niera avoir eu ce comportement déviant.

[Condamné fin 2025 par le tribunal correctionnel d'Argentan](#) à six moi de prison avec sursis, il comparaisait mercredi 29 avril 2026 devant la cour d'appel de Caen ([Calvados](#)) pour agression sexuelle sur mineur.

« Je ne me souviens de rien »

«Il ne s'est rien passé, je me souviens de rien», s'est ainsi exprimé le prévenu lors de l'audience. Il s'est dit, à la barre, «victime d'un acharnement et d'une cabale qui lui font vivre un cauchemar», lui qui est depuis suspendu d'exercice par sa hiérarchie.

Lire aussi : [Licencié d'un établissement scolaire à Argentan](#), il est jugé pour harcèlement et agression sexuelle sur une collègue

Selon le prévenu, son geste avait seulement guidé le bras de l'élève vers la bonne réponse au tableau, sans qu'il ne redescende vers sa poitrine ou ses hanches.

Lorsque le président de la cour d'appel l'a interrogé sur des déclarations d'élèves attestant en effet d'une attitude suspecte, il a battu en brèche ces accusations, n'étant pour lui que le résultat d'un «effet de groupe qui s'est emparé des rumeurs qui circulaient à son encontre».

Des rumeurs le dépeignent comme « pervers »

«Ma fille a toujours tenu son unique déclaration, malgré les conséquences, et elle n'était même pas au courant de sa réputation car nous étions arrivées dans la région peu de temps avant »,» a déclaré la mère de l'adolescente lors de l'audience, elle qui a refusé la théorie du professeur selon laquelle son geste aurait été extrapolé en attouchement à cause de rumeurs, le dépeignant comme un «pervers».

«Comment peut-on parler d'une cabale ? Alors que l'enfant était, selon tout le monde présent ce jour-là, réellement traumatisée immédiatement après les faits ?» s'est interrogé l'avocat de la jeune fille, lui qui a, comme le procureur de la République, demandé à la cour d'appel de confirmer la peine et les indemnités décidées en première instance.

L'avocat de la défense a repris à son compte la thèse de son client, parlant d'un «pouvoir de la rumeur» qui rend un professeur tactile coupable d'agression sexuelle sur une enfant de onze ans.

La décision de la cour a finalement été mise en délibéré jusqu'au 29 juin.